Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-0000006455-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 16/11/2010

THE STATE OF THE S

Extrait des délibérations

Haut-Rhin

Conseil Général

de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-2-16

Séance du vendredi 5 novembre 2010

PROJETS TOURISTIQUES TRANSFRONTALIERS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION INTERREG "TOURISME DANS LA REGION METROPOLITAINE TRINATIONALE DU RHIN SUPERIEUR".

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'avenant n° 1 à la convention INTERREG avec la Freiburg Wirtschaft Touristik und Messe GmbH & Co à FREIBURG relative au projet « Tourisme dans la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur »;
- autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté